

République Française
Département
Commune de Thauvenay

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/09/2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	6	8

Vote
A la majorité
Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Cher
Le : 20/09/2022
Et publication par internet sur le site de la commune le 20/09/2022

L'an 2022, le 12 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Thauvenay s'est réuni à la en MAIRIE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame MATTELLINI Gabrielle, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/09/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/09/2022.

Présents : Mme MATTELLINI Gabrielle, Maire, Mmes : FLEURY Elisabeth, MM : CROMARIAS David, DE SOUSA MACHADO Alexandre, DEJARDIN Philippe, JACQUIN Emmanuel

Absents excusés: JOURDE Stéphane ayant donné procuration à M DE SOUSA MACHADO Alexandre

JORSIN Fabienne ayant donné procuration à Mme MATTELLINI

Gabrielle

Absents: COSNIER Fabrice
CUROT Sébastien

A été nommé(e) secrétaire : DEJARDIN Philippe

2022_036 – Tarif de la taxe communale d'assainissement et du prix m3 de l'eau assainit

Madame le maire rappelle à l'assemblée les tarifs 2021 de la redevance assainissement 88€ et sur le prix du m3 1.70€HT.

Madame le maire, propose à l'assemblée que la redevance assainissement reste inchangée pour 2022 à 88€ et que le prix du m3 reste également pour 2022 à 1,70€HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à la majorité la proposition faite ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 20/09/2022
Le Maire
Gabrielle MATTELLINI

Le Secrétaire
DEJARDIN Philippe


